

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2007 - Convocation du 22/05/2007  
Compte rendu affiché le : 07/06/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT;  
Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M.  
MEYER; Mle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme  
WYMANN; Mme MARMONIER; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme  
DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET; M.  
BELLOT

**Absents représentés :** M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER)

**Absents :** M. GOSSET; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FERNANDES; Mme  
LABASOR; M. BOUREZG.

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	23

## **Objet : Subvention MJC (régularisations 2006 et 2007)**

Le versement du solde de la subvention attribuée à la MJC en 2006 qui s'élevait à 45 900 € avait été reporté dans l'attente de certaines précisions sur la situation financière de cette association.

Le montant global de la subvention figurant en recettes attendues dans le bilan du 31/12/2006 de cette association, il est nécessaire de procéder à son versement.

Cette somme sera donc prélevée sur l'article 6574 lequel avait, lors du Budget Primitif, été alimenté à cet effet.

Par ailleurs, et compte tenu du versement ci-dessus, le montant de la subvention accordée pour l'exercice 2007 sera diminué en plein accord avec l'association de 28 500 €.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les montants des subventions des exercices 2006 et 2007,
- VU les justificatifs financiers présentés,
- **DECIDE de verser, sous forme de subvention exceptionnelle une somme de 45 900 € à la MJC au titre de la régularisation de l'exercice 2006,**
- **DECIDE en outre de réduire de 28 500 € le montant initialement prévu de la subvention 2007 à verser à la MJC,**
- **DIT que les sommes nécessaires aux opérations décrites ci-dessus sont prévues au BP 2007 à l'article 6574.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 31 mai 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 05/06/2007  
Publication ou affichage du 07/06/2007  
Paul LAFFLY,  
Maire.